

Objet : Accueil des jeunes au sein de la DGFIP

Monsieur le Président,

Les jeunes paient un lourd tribut à la crise sanitaire. Le nombre de chômeurs de moins de 24 ans avait bondi de 16 % en un an au troisième trimestre 2020. Les jeunes sont aussi plus d'1,6 million à ne cocher sur leur CV aucune des deux cases « en emploi » ou « en formation ».

Si le chômage des jeunes est une question primordiale pour notre société et une préoccupation essentielle pour la **CFDT** et la **CFTC**, encore faut-il que les projets mis en place s'inscrivent dans une véritable politique d'insertion des jeunes dans le monde du travail.

Dans ce contexte, toutes les initiatives visant à les insérer sur le marché de l'emploi sont bien sûr louables dès lors qu'elles sont efficaces et ne se résument pas à des effets d'aubaine pour l'employeur. Le recrutement des jeunes ne doit pas être un palliatif aux carences en effectifs dans les postes et services, en les sous-rémunérant. Ce dispositif est, avant tout, au service des jeunes.

La Fonction publique, qui était très en retard sur l'accueil des jeunes, a enfin pris la dimension de cet enjeu sociétal et s'engage aujourd'hui à développer les contrats d'apprentissage, stages et formations en alternance. La **CFDT** et la **CFTC** sont persuadées que ces dispositifs sont des modes d'accès aux métiers de la fonction publique. Ils sont aussi un vecteur d'égalité des chances, dans la mesure où de nombreuses études menées à ce sujet mettent en exergue une certaine autocensure de potentiels candidats issus de milieux modestes à passer les concours de la fonction publique.

Cela étant, la **CFDT** et la **CFTC** veilleront à ce que ces engagements ne conduisent pas à une précarisation de la situation des jeunes. Il ne faut surtout pas perdre de vue que ces sas d'entrée dans le monde du travail ne doivent pas rester des voies de garage à l'issue desquelles ces jeunes repartiraient dans le dédale des petits jobs précaires. Ces dispositifs d'insertion dans la vie professionnelle doivent pouvoir permettre à ces jeunes, s'ils le souhaitent, d'accéder à un emploi statutaire dans la fonction publique par concours.

Encore faut-il « toucher » les jeunes concernés par ces dispositifs. La **CFDT** a mené en mai-juin 2021 une enquête auprès des jeunes de 18 à 30 ans, le cœur de cible du dispositif "1 jeune 1 solution" qui sous-tend les échanges de ce jour.

Il en ressort que les dispositifs "jeunes" sont encore mal connus des principaux intéressés. Les jeunes sondés nous interpellent sur leurs besoins en termes d'informations et d'accompagnement par les bons interlocuteurs. Leurs réponses ne font que confirmer qu'ils ne connaissent pas les aides ou les dispositifs qui leur sont dédiés, ni ne savent où trouver les bonnes informations, et ce, malgré les nombreux outils d'information qui existent au niveau national, régional, départemental et local.

Il ne faut pas oublier, pour paraphraser la ministre de la fonction publique que « les jeunes ne viendront pas à nous, si on ne va pas vers eux ». Et c'est peut-être là que le bât blesse. On voit bien à travers les documents de travail que la présence de la DGFIP sur les réseaux sociaux n'est ni un vecteur de recherche ni d'obtention de contrat. Ce sont les établissements de formation qui orientent le mieux les jeunes, et pour cause, c'est leur cœur de métier.

L'apprenti ou le stagiaire, par définition, suit un parcours de formation. Il n'a donc pas vocation à devenir fonctionnaire, sauf s'il réussit un concours de la fonction publique.

La DGFIP a un rôle à jouer dans ce dispositif. Son réseau, bien que très malmené ces dernières années, devrait lui permettre d'accueillir des jeunes issus de tous les territoires, qu'ils soient métropolitains - citadins ou ruraux - mais également domiens. Encore faudrait-il que les agents disposent du temps nécessaire pour accueillir et accompagner ces jeunes dans leur parcours de formation.

La **CFDT** et la **CFTC** regrettent l'absence de certains éléments dans les documents de travail. En effet, s'il est question du volume d'apprentis, de stagiaires ou de jeunes en service civique accueillis en 2020, vos documents auraient gagné à donner une information sur la répartition géographique de ces services accueillant ces jeunes. En effet, la **CFDT** et la **CFTC** savent que certains jeunes, habitant des secteurs ruraux ou périphériques, sont plus que d'autres exclus de l'accès à ces dispositifs.

Les classes Talents pourraient répondre à cette exigence. Les Classe préparatoires intégrées – dont elles sont issues – ont su démontrer leur efficacité à la DGFIP. Leur taux de réussite parlent en leur faveur avec plus de 90 % de réussite au concours si on en croit les chiffres du rapport social unique. La **CFDT** et le **CFTC** ne peuvent qu'approuver le déploiement de ce dispositif mais elles sont plus dubitatives quant à sa mise en œuvre. En effet, nous constatons qu'une grande partie du territoire national en est exclue, sans parler des DOM. Il ne faut pas oublier le public ciblé par les CPI : des jeunes en recherche d'emploi et issus des quartiers prioritaires de la ville ou des zones rurales à redynamiser. Espérons que les classes Talents sauront résoudre cette difficulté.

Si ce groupe de travail est l'occasion de parler de l'accueil des jeunes à la DGFIP, il ne faut pas oublier que cet accueil ne sera réussi que s'il y a des « accueillants ». C'est pourquoi, la **CFDT** et la **CFTC** considèrent qu'une attention toute particulière doit être apportée au tuteur ou maître de stage, quel que soit le nom donné au collègue, qui dans les services, sera chargé du suivi de ce jeune.

L'administration doit être en capacité de mobiliser des maîtres d'apprentissage « motivés et disposant de compétences pédagogiques et professionnelles » et ce, dans un contexte où les services de la DGFIP permettent peu de dégager le temps nécessaire à l'exercice d'une telle responsabilité.

La Ministre de la fonction publique a annoncé le 23 novembre que « chaque tuteur d'apprenti dans la fonction publique de l'État bénéficiera d'une allocation de 500 euros à partir de 2022 ». La **CFDT** et la **CFTC** considère que c'est une avancée dans la reconnaissance de l'investissement de nos collègues qui prennent cette responsabilité. Les modalités pratiques n'en sont pas encore déclinées mais la **CFDT** et la **CFTC** finances publiques souhaitent engager une réflexion sur la nécessaire reconnaissance et valorisation du tutorat, comme mission à part entière.

Car il s'agit bien d'une responsabilité morale importante pour les futurs maîtres d'apprentissage, qui ne peut être prise à la légère, puisque de leurs qualités personnelles dépendra pour partie le succès ou l'échec de l'apprenti ou stagiaire.

La **CFDT** et la **CFTC** sont convaincues que la DGFIP aurait avantage à conclure des partenariats avec les établissements scolaires, les universités, les écoles, les associations locales d'aide aux jeunes et tout autre structure d'insertion des jeunes pour faire découvrir ses valeurs et ses métiers pour inciter les jeunes à devenir fonctionnaire. Elle remplirait ainsi son double objectif : renforcer son attractivité et constituer un vivier de recrutement de fonctionnaires. Et surtout elle répondrait aux aspirations légitimes de remettre en route un ascenseur social que la fonction publique a su, par le passé, faire fonctionner.

Les représentants **CFDT-CFT**

Philippe DUCKERS, Jean-Marc GAUCHER, Karine ROUSSEAU (**CFDT**)

Catherine CHOLIER (**CFTC**)